

DOCUMENTS CONSULTABLES

LE PCS

(Plan communal de sauvegarde)

Vous le trouverez en mairie ou sur le site de la commune dans la rubrique :
Cadre de vie > Prévention et sécurité > Risques majeurs > Plan communal de sauvegarde.

LE PLU

(Plan local d'urbanisme)

Il est consultable en mairie au service urbanisme ou sur le site de la commune rubrique :
Cadre de vie > Urbanisme > PLU.

LES PPRI

(Plans de prévention des risques d'inondation)

Sont disponibles sur les sites des préfectures du département ou sur le site de la DRIEAT à la rubrique :
Politiques publiques > Environnement, risques naturels > Risques naturels > Risque inondation > PPRI de la vallée de la Seine.

Consultez tous les droits et devoirs sur le site du Syndicat de l'Orge, rubrique : « Kiosque » puis « J'aime ma rivière » ou « Prévention des inondations »



QUI CONTACTER ?

Si vous avez des questions relatives à une pollution, aux milieux aquatiques, aux travaux d'aménagement ou d'entretien, **n'hésitez pas à nous joindre :**



Syndicat de l'Orge

163, route de fleury
91172 Viry-Chatillon Cedex

Antenne d'Ollainville

19, rue de Saint-Arnoult
91340 Ollainville



0 805 29 20 90



info@syndicatdelorge.fr



www.syndicatdelorge.fr



[@syndicatdelorge91](https://www.facebook.com/syndicatdelorge91)



SYNDICAT DE L'ORGE

LA MORTE RIVIÈRE... ... PLUS VIVANTE QUE JAMAIS



SYNDICAT DE L'ORGE

© Poussières d'étoiles - Février 2022



En France, environ un bâtiment sur quatre et un emploi sur trois seraient directement concernés par le risque inondation. En raison de l'augmentation de l'urbanisation mais également suite aux effets du changement climatique, la prévention des inondations est une préoccupation croissante de notre société.

Malgré les plans de prévention, de nouvelles constructions se font en zones potentiellement inondables, et 15% de la population française vit dans des secteurs qui, à plus ou moins long terme, seront touchés par une inondation d'intensité remarquable.

VOTRE HABITATION EN BORDURE DE DIGUE ET LES RISQUES INONDATION

Un risque bien présent

Certains quartiers sont très exposés, dont ceux situés en bordure de l'Orge et de la digue de la Morte Rivière.

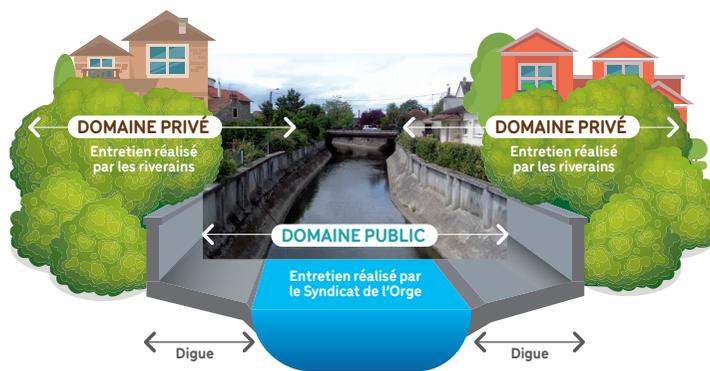
La commune de Viry-Chatillon est affectée par le risque inondation résultant des crues de l'Orge et de la Seine. La dernière crue en date ayant provoqué des dégâts matériels est celle de juin 2016.



QUE DOIS-JE FAIRE VIS-À-VIS DE LA DIGUE DE LA MORTE RIVIÈRE, EN TANT QUE RIVERAIN ?

Les devoirs et les obligations d'un riverain de cours d'eau

On imagine souvent que les rivières n'appartiennent à personne, que leur entretien incombe à l'État, à la commune, au Conseil départemental... La réalité est bien différente et implique directement les propriétaires privés qui sont soumis au respect d'un certain nombre d'obligations. Ces dernières visent à garantir une gestion respectueuse des équilibres naturels et le bon état des cours d'eau.



Le cas particulier des riverains du canal de la Morte Rivière

Ce dernier est propriété du Syndicat de l'Orge. Le Syndicat a donc en charge l'entretien du domaine public et le riverain celui des végétaux se situant sur sa parcelle, notamment ceux situés à proximité immédiate du mur.

Pourquoi est-il nécessaire d'entretenir une digue ?

Les végétaux en se développant sur l'ouvrage peuvent fragiliser les fondations et augmenter le risque de rupture de digue. Ils peuvent aussi empêcher d'identifier les travaux de réfection à entreprendre pour maintenir la digue en bon état.

C'est pourquoi toute végétation à ce niveau doit être retirée. Les arbres et arbustes présents sur l'ouvrage (à travers le revêtement en béton, au droit des murs béton et en arrière immédiat des murs béton) sont également à retirer.



LES ACTIONS DU SYNDICAT DE L'ORGE ET DES COMMUNES POUR VOUS PROTÉGER

Une surveillance et un entretien constants réalisés par le Syndicat de l'Orge

- 1964 > des travaux de réparation ont été réalisés
- 1992 > des travaux de réfection de l'étanchéité des joints du canal ont été menés
- 1998 et 2002 > des travaux de rénovation de plusieurs tronçons ont été mis en œuvre
- Juin 2016 et 2018 > des gros travaux de retrait de la végétation ont été effectués
- 2019 > des travaux de confortement de la digue, côté gauche, ont été réalisés

Réalisation du PCS par la commune de Viry-Chatillon

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) intègre le risque de rupture de digue avec trois niveaux d'alerte, de manière à ce que personne ne se fasse surprendre :

Mise en vigilance : une inondation est possible.

● **Risque d'inondation confirmé :** les habitants se préparent à l'évacuation.

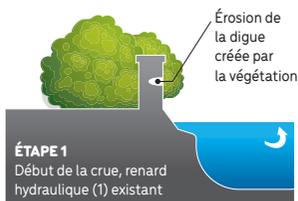
● **Ordre d'évacuation :** l'eau atteint la cote critique.

Intégration des documents réglementaires dans les documents d'urbanisme

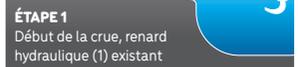
Le PPRI en bref : les Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) ont pour objet principal de réglementer l'occupation et l'utilisation du sol dans les zones à risque afin de ne pas augmenter le nombre de personnes et de biens exposés et de réduire la vulnérabilité de ceux qui sont déjà installés dans ces zones.

Le PPRI de l'Orge et de la Salmouille a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 16 juin 2017.

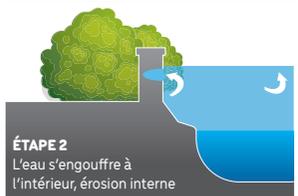
Ce document élaboré par l'État est ensuite intégré au Plan local d'urbanisme (PLU) qui réglemente l'utilisation des sols et encadre l'évolution de la commune.



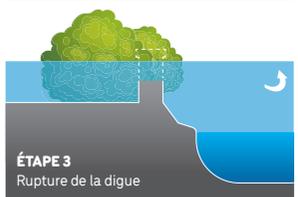
Érosion de la digue créée par la végétation



ÉTAPE 1 Début de la crue, renard hydraulique (1) existant



ÉTAPE 2 L'eau s'engouffre à l'intérieur, érosion interne



ÉTAPE 3 Rupture de la digue

Le rôle des digues

Ces ouvrages permettent de protéger les riverains des inondations les plus fréquentes. Ils présentent des limites et peuvent un jour être dépassés, soit parce qu'un événement aura une dimension supérieure à celle pour laquelle ils ont été conçus, soit parce qu'ils présenteront une défaillance interne.

Le fait qu'un territoire soit équipé d'une digue ne protège pas de tout risque d'inondation. Le risque zéro n'existe pas, il est donc important de connaître les bons gestes à adopter.

(1) Phénomène d'érosion interne, dangereux pour l'ouvrage.